

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui précise qu'un rapport sur les orientations budgétaires est présenté au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil municipal :

Monsieur Saliou : dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport comporte les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Ce rapport est transmis au président de la C.C.P.L. dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Les 6 grandes orientations budgétaires retenues pour la durée de la mandature :

1. Continuer à favoriser le dynamisme des bases fiscales en misant sur le développement de l'urbanisation (entreprises et ménages).
2. Préserver un niveau de ressources fiscales sans augmentation des taux malgré les conséquences économiques de la crise sanitaire et des réformes annoncées.
3. Reconduire la politique de maîtrise des charges et des recettes pour préserver les marges de manœuvre des années à venir.
4. Maintenir à 4 ans le seuil maximal de la capacité de désendettement de la commune.
5. Privilégier les opérations s'inscrivant dans la poursuite de la déclinaison opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
6. Développer les services aux publics et inscrire les projets de la mandature dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux différentes évolutions.

Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement :

En l'absence du compte administratif définitif, les données présentées pour 2021 sont des chiffres estimés.
2014-2018 : pour l'ensemble des communes finistériennes, l'évolution moyenne des recettes réelles de fonctionnement s'établissait à + 0.66 % et celle des dépenses à + 0.28 %.

Sur la période 2014-2018, les dépenses réelles de fonctionnement des communes du Finistère ont peu augmenté (+ 0.28 % / an en moyenne) sauf entre 2015 et 2016. Le rythme de l'augmentation des dépenses ralentit en fin de période entre 2017 et 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement suivent la même dynamique que les dépenses (+ 0.66 % / an en moyenne).

Si leur augmentation est beaucoup plus forte que celle des dépenses entre 2014-2015 et 2017-2018, entre 2015 et 2017 leur dynamique de croissance était plus faible que celle des dépenses.

Sur la même période, les tendances observées à Landivisiau affichaient des niveaux plus favorables. En moyenne, les recettes réelles de fonctionnement avaient progressé de + 1,37 % et les dépenses réelles avaient enregistré une baisse de - 0,3 %.

Cette tendance s'est poursuivie sur la période 2017-2021 avec une évolution s'est légèrement tassée (+ 1,14 %) mais qui progresse toujours plus vite que la moyenne (+ 0,41 %).

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

De ce fait, l'amorce d'un effet ciseau (évolution des dépenses supérieure à celle des recettes) constatée sur les exercices 2019 et 2020 s'est retournée en 2021.

Pour le projet de BP 2022 :

- Taux de fiscalité locale : + 0 % pour la 19^{ème} année consécutive,
- Tarifs communaux : + 0 % pour la 7^{ème} année consécutive.

Pour les seules recettes et dépenses de gestion, ces dernières ont connu une progression quasi similaire entre 2017-2021 : + 0,74 % pour les recettes - avec une accélération de + 4,4 % entre 2020 et 2021 - et + 0,88 % pour les dépenses (également + 4,4 % entre 2020 et 2021).

Malgré un coefficient de revalorisation des bases limité à + 0,2 %, le total des recettes fiscales enregistre en 2021 une progression de 256 K€, principalement sous l'effet des taxes additionnelles aux droits de mutation (+ 246 K€).

La participation de l'Etat (imputée au chapitre 74) augmente également de 100 K€ du fait des allocations compensatrices (compensation partielle de la réduction de 50 % des bases du foncier bâti des locaux industriels).

Le regain attendu des recettes fiscales devrait conforter ce retour à l'équilibre. En 2022, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales connaîtra son plus haut niveau depuis 15 ans : + 3,4 % contre seulement 0,2 % en 2021. Parallèlement, les bases devraient connaître une croissance soutenue avec l'entrée en taxation de nombreuses constructions.

Ce rattrapage est dû au retour d'une inflation en grande partie liée à la flambée des prix de l'énergie.

Plusieurs mesures des lois de finances 2021 et 2022 auront des incidences majeures :

1. Le gel de l'enveloppe de DGF pour la cinquième année consécutive n'empêchera pas les variations à la baisse résultant des écrêtements, lesquels servent à financer la hausse annuelle de la péréquation.
2. En 2022, le seuil d'écrêtement sur la dotation forfaitaire a été relevé. Le niveau de potentiel fiscal retenu pour le calcul passe de 75 % à 85 % de la moyenne nationale (Landivisiau est à 95 %), ce qui a pour conséquence un nombre plus important de communes « exonérées » d'écrêtement et la concentration de l'écrêtement sur un plus petit nombre de communes.
3. La péréquation au sein de la DGF : une progression de + 190 M€ en 2022 (+ 180 M€ en 2021) :
 - Dotation de solidarité urbaine DSU + 95 M€,
 - Dotation de solidarité rurale DSR + 95 M€,
 - Pas de hausse pour la Dotation Nationale de Péréquation

Cette hausse de 190 M€ est entièrement financée au sein de la DGF par les écrêtements.

4. La suppression de la taxe d'habitation d'ici à 2023 à laquelle s'ajoutent depuis l'année dernière la baisse des impôts de production et la réforme majeure des indicateurs de richesse fiscale (potentiel fiscal et financier, effort fiscal) influera de manière significative sur le calcul du montant des dotations (DGF, DNP, FPIC...).
- Si la loi de finances 2021 a introduit un lissage de ces effets sur six ans à partir de 2023, la loi de finances 2022 ajoute de nouvelles recettes au potentiel fiscal, dont la part communale des droits de mutation à titre onéreux ...

Par rapport à 2020, l'évolution des dépenses de gestion a connu en 2021 un rebond, principalement sous l'effet des dépenses induites par la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne la masse salariale.

L'augmentation de la masse salariale (+ 246 K€, soit + 4,8 %) résulte d'un cumul de plusieurs facteurs :

- la crise sanitaire a entraîné de nombreuses journées d'absences pour l'essentiel remplacées afin d'assurer la continuité de service : 40 K€,
- les indemnités de fins de contrat se sont élevées à 5 K€,
- la mise en œuvre des protocoles sanitaires en restauration scolaire, en garderie et en centre de loisirs a nécessité des renforts de personnels et le paiement de 1 604 heures complémentaires : 43 K€,

- 6 agents placés en arrêt maladie sur des durées longues ont été partiellement remplacés : 75 K€,
- 2 agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite ont été remplacés. Ils ont continué à être rémunérés au titre des jours épargnés sur le compte épargne temps : 37 K€,
- le festival Moi les Mots a nécessité un renfort de personnel : 8 K€,
- la mise en œuvre du Portail Familles a nécessité un renfort de personnel : 12 K€,
- l'organisation des élections régionale et départementale a généré des heures supplémentaires : 26 K€.

En 2022, le niveau global des dépenses de gestion devrait continuer d'évoluer sous l'effet de plusieurs facteurs internes et externes :

1. Charges à caractère général :

- Hausse massive des prix de l'énergie : indexation des contrats groupés en cours avec le S.D.E.F. + 18,68 %,
- Augmentation générale des prix : une inflation moyenne estimée entre + 2,7 % et + 3 %,
- Augmentation des coûts de restauration scolaire (+ 4,1 %),
- Externalisation des prestations régies son et lumière pour la saison culturelle (+ 35 K€),
- Achats de produits d'entretien et d'équipements individuels de protection liés à la pandémie Covid-19.

2. Charges de personnel :

- Services techniques municipaux, création de 3 postes : adjoint technique, technicien bâtiment et assistant administratif,
- Intégration des nouvelles grilles indiciaires des agents de catégorie C et prise en compte des avancements de grade 2022,
- Apprentissage : instauration d'une nouvelle cotisation spéciale représentant 0,05 % de la masse salariale,
- Action pour le pouvoir d'achat du personnel :
 - o Pour les agents de catégorie C : revalorisation du régime indemnitaire (+ 115 K€) et versement prime inflation : 13,5 K€,
 - o Augmentation de la participation employeur à la mutuelle santé et à l'assurance prévoyance : + 23 K€.
- Prise en compte des deux scrutins électoraux.

3. Autres charges de gestion courante :

- Prise en compte du déficit des budgets annexes : programmation culturelle Le Vallon et action sociale C.C.A.S.,
- Création du service social pour le personnel.

En 2021, la moyenne d'âge des 133,6 agents ETP était de 45 ans. En 2022, sept agents ayant demandé à faire valoir leur droit à cessation d'activité seront remplacés. En 2021 :

130 agents employés par la collectivité dont :

- 113 fonctionnaires,
- 16 contractuels permanents,
- 1 contractuel non permanent.

5 contractuels permanents en C.D.I.

Majoritairement féminins, 50 % des agents relèvent de la filière technique. Le taux global d'absentéisme a fortement progressé (2019 : 3,05 %) mais reste inférieur à la moyenne nationale (2019 : 9,2 %). Le nombre moyen de jours d'absence a triplé (10,4 jours en 2019).

L'EVOLUTION DES TROIS NIVEAUX DE SOLDES D'EPARGNE :

A Landivisiau, les soldes d'épargne ont connu une progression plus importante que les moyennes départementales avec une situation qui se redresse en 2021.

Pour l'ensemble des communes du Finistère, les soldes d'épargne ont progressé entre 2014-2018 mais sont restés toutefois en deçà de la moyenne régionale.

Les soldes d'épargne des communes du Finistère sont en progression sur la période 2014-2018, avec + 1.76 % / an pour l'épargne brute et une croissance importante de + 6.92 % / an pour l'épargne nette.

La forte dynamique de croissance des recettes en fin de période participe à cette amélioration en permettant de dégager un excédent de fonctionnement plus important.

La CAF nette des communes du Finistère est de 102 € / habitant. En 2018, ce qui reste néanmoins inférieur à la moyenne régionale qui s'élève à 114 € / habitants.

En euros par habitant, l'épargne nette de la commune se situe au-dessus des valeurs moyennes des communes du Finistère (225 € en 2018 contre 102 € pour la moyenne départementale).

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2021

Avec 1 M€ d'emprunt nouveau souscrit début 2021 au taux fixe de 0,17 %, l'annuité de la dette restera stable au cours des deux prochaines années avant de décroître par paliers.

Sans emprunt nouveau prévu au BP 2022, la marge de manœuvre de l'annuité d'emprunt par rapport à 2021 sera de 123 K€ en 2023 et de 356 K€ fin 2026.

La répartition de la dette par prêteurs se présente comme suit :

- CDC : 28.5 %,
- Crédit Agricole : 22.3 %,
- SFIL : 19 %,
- ARKEA : 12 %,
- Crédit Mutuel : 10.7 %,
- CE : 7.5 %.

... et avec près de 90 % de l'encours à taux fixe, la dette ne présente ni risque de taux, ni de risque sous-jacent.

La capacité de désendettement se maintiendra donc bien en-deçà du seuil des 4 ans, respectant ainsi l'objectif affiché dans le projet de mandature.

La capacité de désendettement de la Ville se situe toujours dans la moyenne basse des différentes strates de communes du Finistère, loin du plafond de référence (12 ans).

Les communes du département du Finistère se sont désendettées sur la période 2014-2018, avec - 35 € / habitant de stock de dette en capital.

Cette réduction a été continue et progressive sur l'ensemble de la période.

La capacité de désendettement s'est également améliorée en réduisant ce délai de 0.6 ans, ce qui permet aux communes du Finistère d'afficher une bonne capacité de désendettement, inférieure à 4 années de fonctionnement, loin du plafond de référence de 12 ans.

L'EVOLUTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS :

L'estimation des recettes d'investissement 2021 s'établissent à 2 M€. La subvention notifiée par le Conseil départemental (800 K€) sera comptabilisée en R.A.R.

En 2021, hors remboursement du capital de la dette (1 M€) et engagements reportés (soit 3,5 M€), les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 3,1 M€.

Le P.P.I. 2021-2024 continuera de traduire la première phase du projet de mandature. Plusieurs opérations pourront aussi s'articuler avec le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Liste des principales opérations du P.P.I 2022-2024 : 11 millions d'euros :

- Réfection toiture groupe scolaire Arvor,
- Rénovation – extension complexe sportif de Kerzourat,
- Rénovation - extension médiathèque Xavier- Grall,
- Rénovation énergétique Hôtel de Ville,
- Aménagements cœur de ville :
 - Réfection rue Albert de Mun reliant la rue Mangin et le passage Lyautey,
 - Réaménagement des abords place de l'Eglise,
 - Liaison piétonne vers le parc de Créach' Keleenn,
 - Effacement des réseaux souples hyper centre,
 - Démolition des « garages rue du Manoir » et du « hangar Péault »,
 - Reconfiguration des espaces urbanisables aux abords du rond-point de Bad Sooden-Allendorf.

- Action de reconquête des friches en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (19 sites recensés),
- Renforcement du partenariat avec le S.D.E.F du Finistère. Objectifs :
 - o Moderniser l'ensemble du réseau d'éclairage public en technologie LED avec possibilité de modulation de l'intensité lumineuse (1 900 points, 60 armoires),
 - o Programmer les effacements/enfouissements des réseaux souples en centre-ville.
- Extension/renforcement des réseaux pour accompagner la croissance de l'urbanisation :
 - o 100 logements collectifs + 200 logements individuels en cours d'instruction ou en cours de dépôt.
- P.P.I. 2020/2023 : programme voirie/bâtiment.

Au-delà des dossiers « développement économique », de nombreux sujets relevant de la coopération intercommunale mobilisent fortement les services municipaux :

- 2022 : achèvement de la mise en réseau des médiathèques du territoire,
- 2022 : transfert de la compétence P.L.U.i.H.,
- 2022-2023 : finalisation du déploiement de la fibre optique,
- 2022-2023 : préparation du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2024 (schémas directeurs, P.P.I., transferts des actifs...),
- 2022-2023 : élaboration d'un pacte fiscal et financier visant le partage des produits de la croissance de la fiscalité sur le foncier bâti (locaux économiques), l'IFER et la TASCOM étant déjà perçues par l'EPCI,
- 2022-2023 : en assainissement, création de la seconde tranche du réseau de collecte des eaux usées de la Z.A.E. du Vern (côté est),
- 2022-2023 : en production d'eau potable, sécurisation de l'alimentation de la Z.A.E. du Vern et des interconnexions de secours (nouvelles capacités de stockage, nouveau réseau au nord de la commune).

Madame Martineau s'étonne du décalage entre le ROB 2021 et 2022. Monsieur Saliou rappelle que, pendant cette période cruciale de préparation budgétaire, des agents étaient absents notamment le responsable finances. Monsieur Saliou rappelle les délais réglementaires : le budget peut être présenté jusqu'au 15 avril et le ROB doit être présenté deux mois au plus tard avant le vote du budget.

Madame Martineau rappelle que la France a réagi face à la crise covid et a mis de nombreuses mesures en place notamment France Relance, le développement de l'apprentissage,... Toutes les mesures ont permis d'atteindre un taux de chômage de 7,4 % et un taux de croissance de 7 %. L'effet ciseaux attendu ne s'est pas produit. L'arrivée de nouveaux arrivants sur la commune se voit notamment par les chiffres liés à l'urbanisme. Pour le territoire, ce sont donc des ménages qui s'installent durablement.

Il convient également de constater que des entreprises investissent sur notre territoire. L'augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation est le reflet de cette relance. Au niveau fiscal, de grands changements de valorisation ont lieu. Des recettes importantes liées à l'installation d'entreprises sont à prévoir.

En 2022, la base d'imposition est estimée à 32 millions d'euros et en 2028 à 39 millions d'euros. La nouvelle recette fiscale est estimée à 2 000 000 €. Cette augmentation s'explique par l'installation de nouveaux outils industriels. C'est le moment choisi par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour instaurer une taxe sur le foncier bâti à hauteur de 1 %. Il s'agit d'une proposition au dernier Conseil communautaire.

Cette taxe se justifie par le transfert et la prise de compétences nouvelles par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Les dépenses de la commune devraient donc baisser.

Les taxes directes locales devraient donc être réévaluées à la baisse pour la commune.

A contrario, le rapport d'orientations budgétaires 2022 présente une augmentation des charges de gestion courante. La ville n'a pas anticipé les économies d'énergie.

Madame Martineau estime qu'une recherche de gain des charges salariales aurait pu être mise en œuvre notamment par le biais de la dématérialisation (logiciel métier ...).

Madame Torres rappelle que le dossier de skate park est bien dans le projet de mandature. Elle rappelle que la Ville fixe ses priorités en fonction des occupations des équipements par le tissu associatif. Elle précise que toutes les subventions susceptibles d'être obtenues sont sollicitées par les services municipaux pour les projets d'investissements.

Monsieur Phelippot estime que l'entretien de certains équipements méritent une attention toute particulière (salle de tennis...).

Monsieur Phelippot interroge Monsieur Saliou sur la suite donnée au dossier de l'étang de Kezuguel.

Monsieur Saliou rappelle que l'Autorité Environnementale a rendu un avis prescrivant d'engager des études (en complément du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau) afin de privilégier une continuité hydraulique permanente du cours d'eau du Lopic à cet emplacement. Cette étude technique pourra être présentée lors de la prochaine commission travaux.

Monsieur Phelippot interroge Monsieur Saliou sur les suites de l'étude concernant la falaise rue Pierre Loti.

Monsieur Saliou confirme qu'une surveillance du site est en cours. Suite à quelques éboulements, la sécurité du site doit être assurée.

Madame Martineau souhaite revenir sur l'instauration de la taxe à 1 % sur le foncier bâti évoquée lors du Conseil communautaire et estime que ce dossier a manqué d'anticipation. Elle souhaite rappeler que de nombreuses communautés de communes ont instauré cette taxe.

Monsieur Phelippot fait remarquer que Madame Martineau, lors du Conseil communautaire, ne comprenait pas pourquoi cette taxe n'était pas adoptée.

CONFORMEMENT AU C.G.C.T., LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 A DONNE LIEU A UN DEBAT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EN PREND ACTE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 1.1. MARS. 2022

Et de la publication, le 1.1. MARS. 2022

Fait à Landivisiau, le 1.1. MARS. 2022

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pascal NanTEL", is written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

R.O.B. 2022

Rapport d'orientation budgétaire 2022

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport comporte les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Ce rapport est transmis au président de la C.C.P.L. dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

Les 6 grandes orientations budgétaires retenues pour la durée de la mandature :

1. Continuer à favoriser le dynamisme des bases fiscales en misant sur le développement de l'urbanisation (entreprises et ménages).
2. Préserver un niveau de ressources fiscales sans augmentation des taux malgré les conséquences économiques de la crise sanitaire et des réformes annoncées.
3. Reconduire la politique de maîtrise des charges et des recettes pour préserver les marges de manœuvre des années à venir.
4. Maintenir à 4 ans le seuil maximal de la capacité de désendettement de la commune.
5. Privilégier les opérations s'inscrivant dans la poursuite de la déclinaison opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
6. Développer les services aux publics et inscrire les projets de la mandature dans un Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à différentes évolutions.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**En l'absence du compte administratif
définitif, les données présentées pour
2021 sont des chiffres estimés**

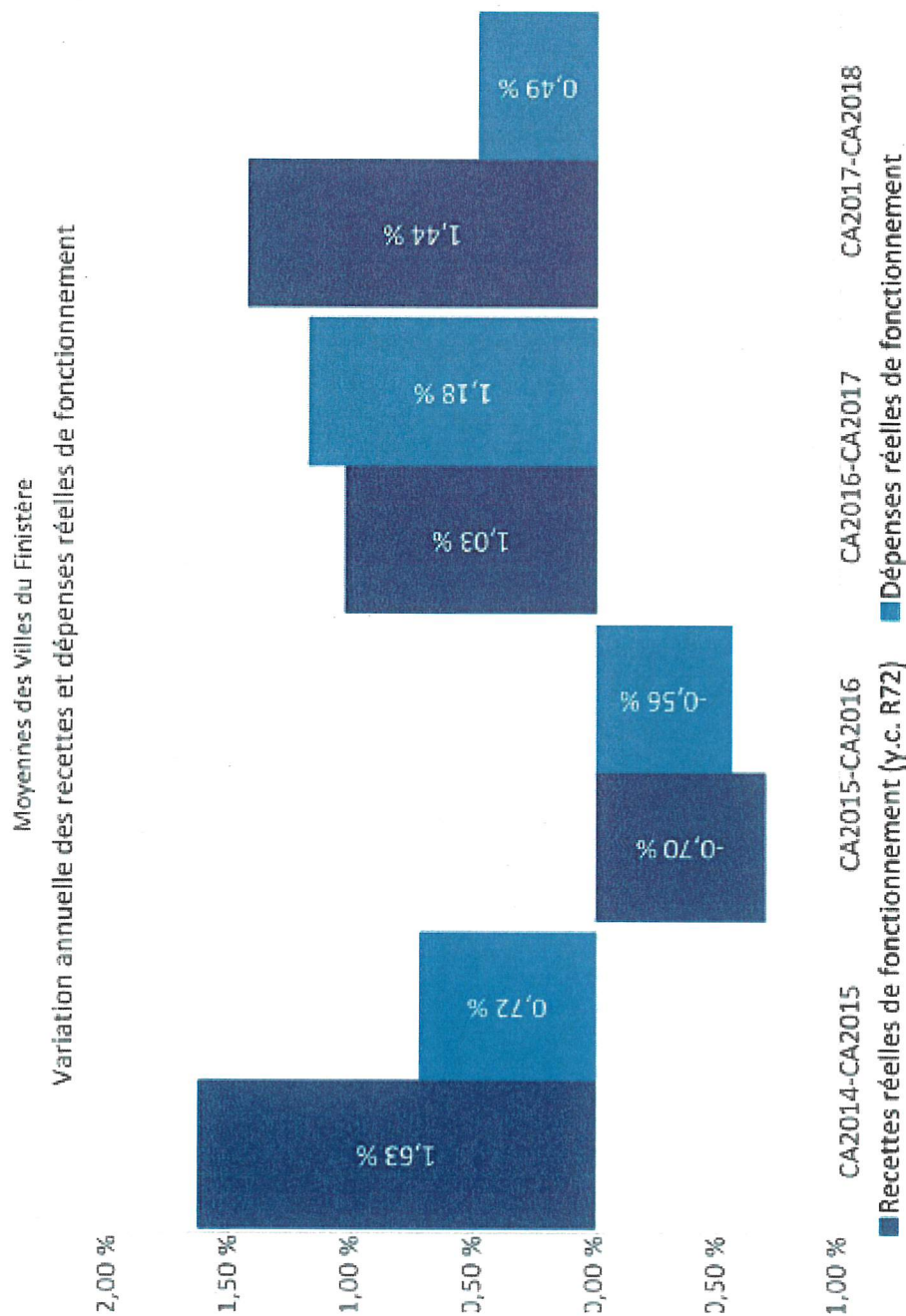
Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

2014-2018 : pour l'ensemble des communes finistériennes, l'évolution moyenne des recettes réelles de fonctionnement s'établissait à +0,66 % et celle des dépenses à +0,28 %

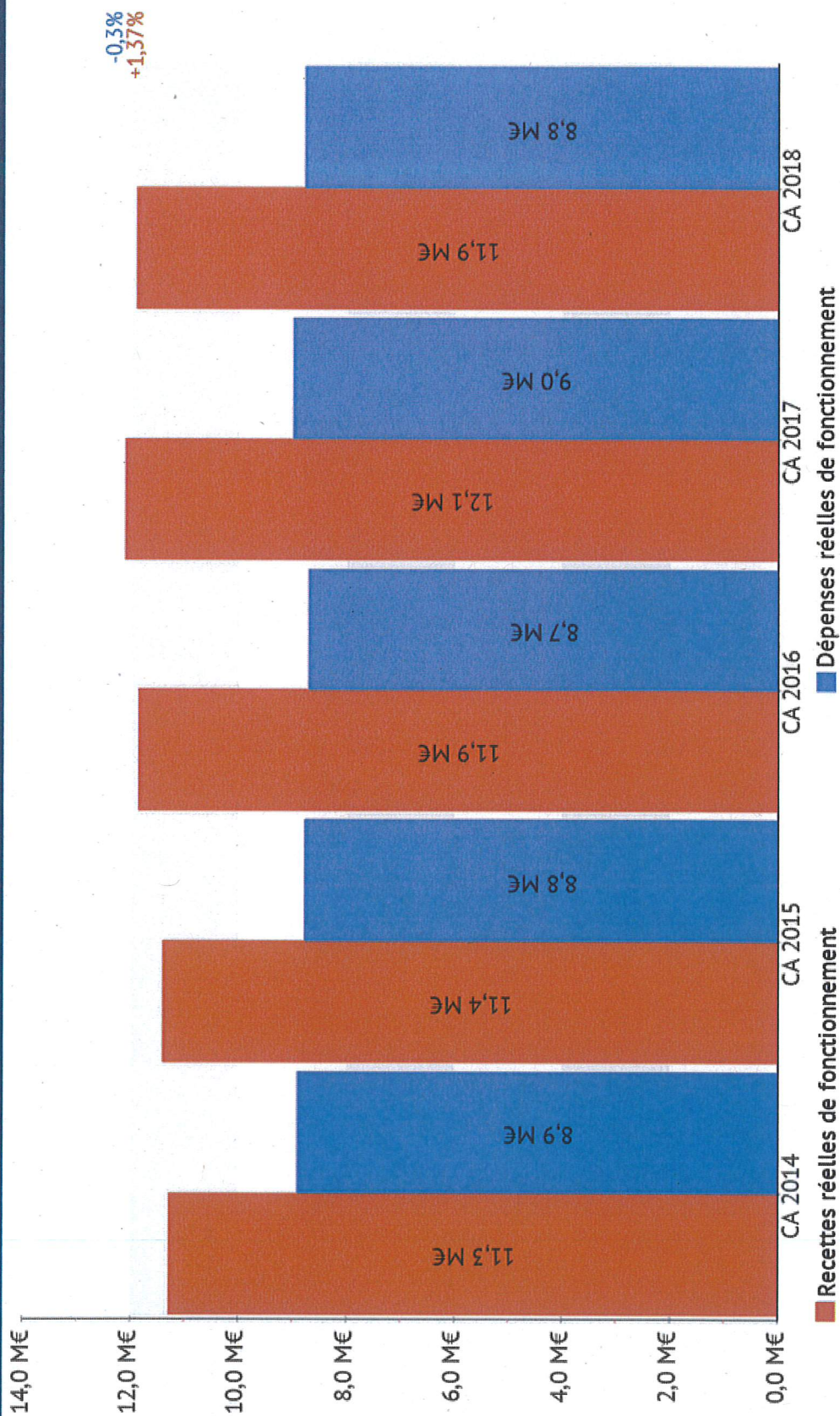


Sur la période 2014-2018, les dépenses réelles de fonctionnement des communes du Finistère ont peu augmenté (+0,28%/an en moyenne) sauf entre 2015 et 2016. Le rythme de l'augmentation des dépenses ralentit en fin de période entre 2017 et 2018.

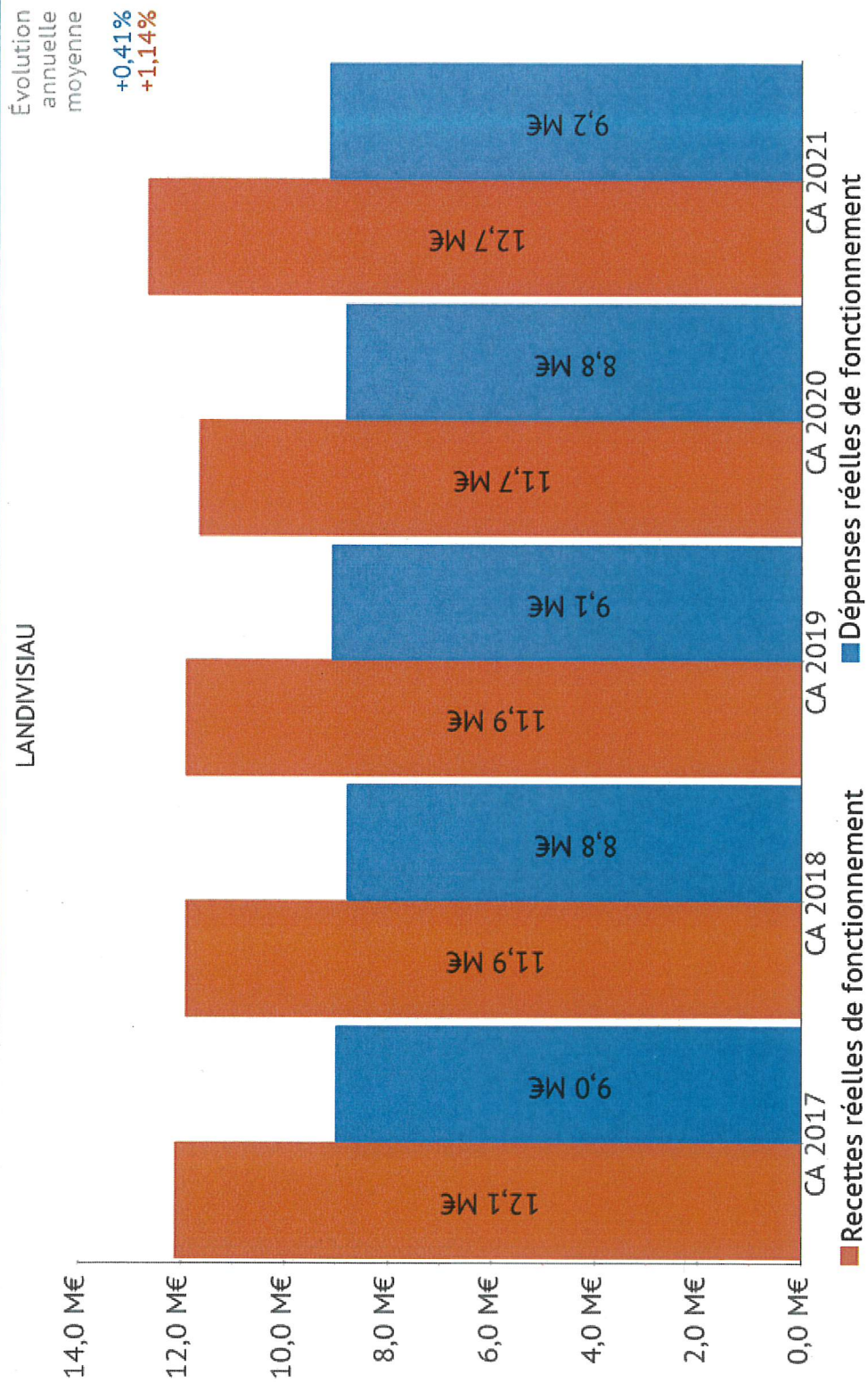
Les recettes réelles de fonctionnement suivent la même dynamique que les dépenses (+0,66%/an en moyenne).

Si leur augmentation est beaucoup plus forte que celle des dépenses entre 2014-2015 et 2017-2018, entre 2015 et 2017 leur dynamique de croissance était plus faible que celle des dépenses.

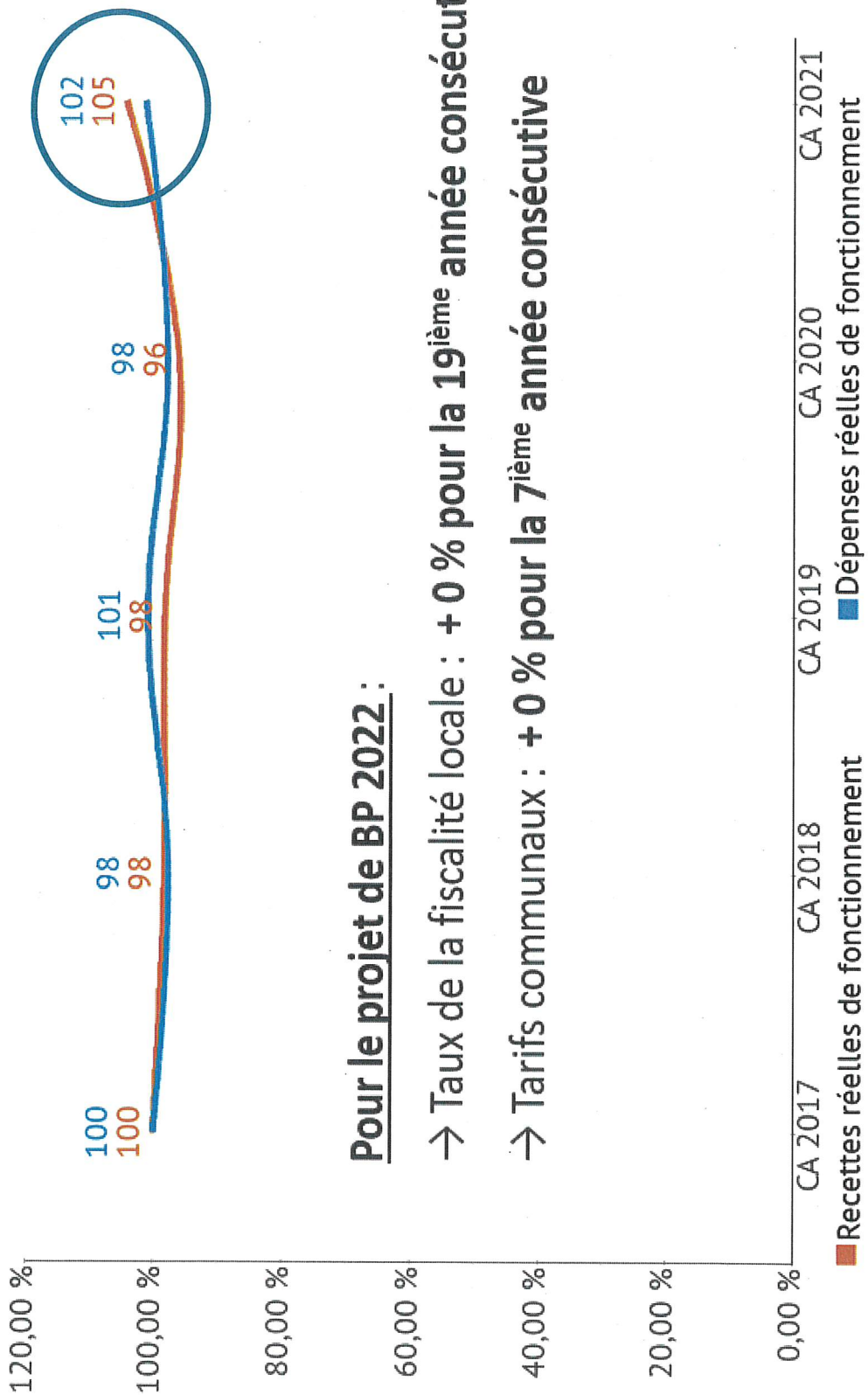
Sur la même période, les tendances observées à Landivisiau affichaient des niveaux plus favorables. En moyenne, les recettes réelles de fonctionnement avaient progressé de + 1,37 % et les dépenses réelles avaient enregistré une baisse – 0,3 %



Cette tendance s'est poursuivie sur la période 2017-2021 avec une évolution des recettes qui, en moyenne, s'est légèrement tassée (+ 1,14 %) mais qui progresse toujours plus vite que l'évolution moyenne des dépenses (+ 0,41 %)



De ce fait, l'amorce d'un effet ciseau (évolution des dépenses supérieure à celle des recettes) constatée sur les exercices 2019 et 2020 s'est retournée en 2021

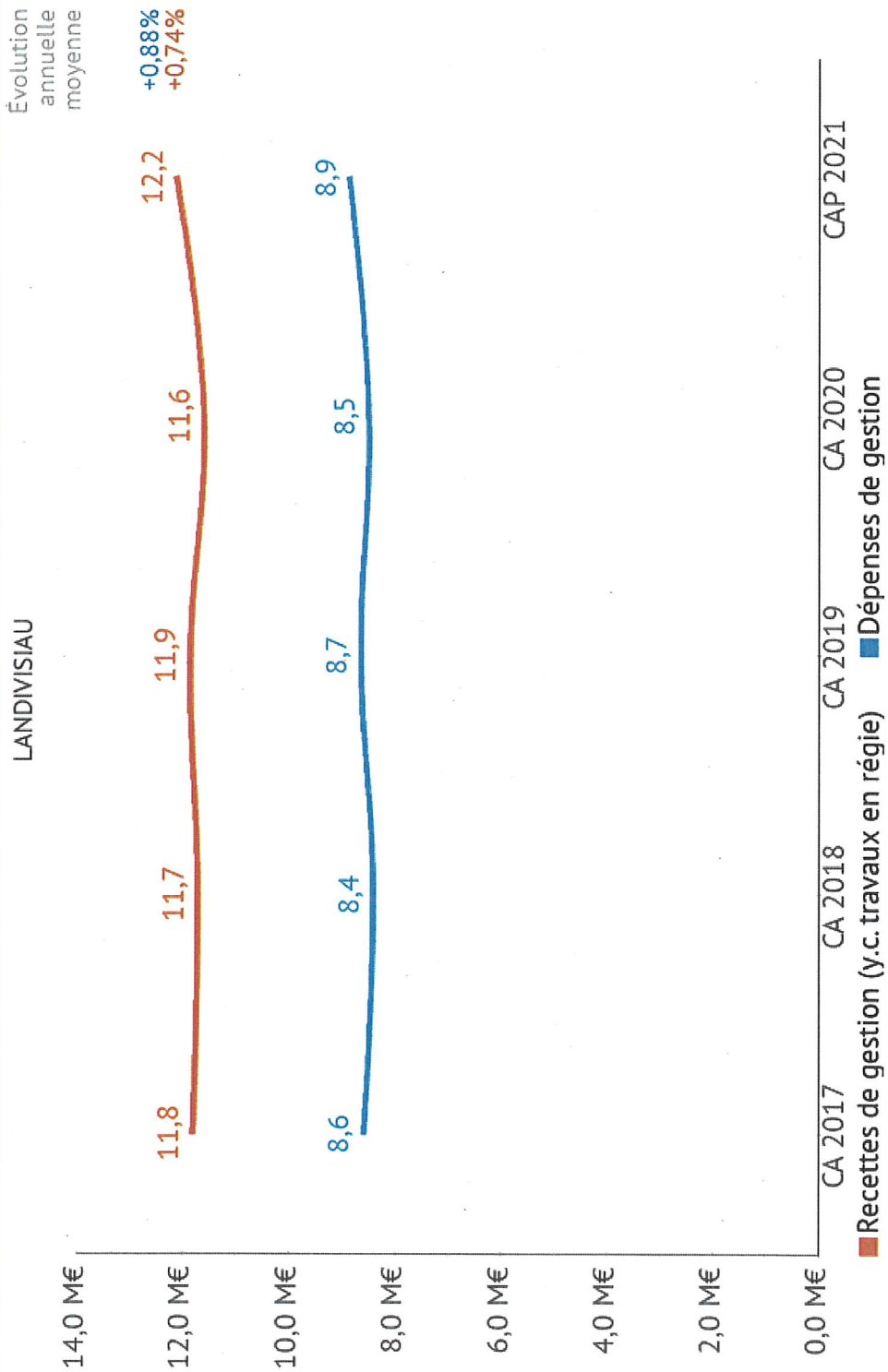


Pour le projet de BP 2022 :

→ Taux de la fiscalité locale : + 0 % pour la 19^{ème} année consécutive

→ Tarifs communaux : + 0 % pour la 7^{ème} année consécutive

Pour les seules recettes et dépenses de gestion, ces dernières ont connu une progression quasi similaire entre 2017-2021 : + 0,74 % pour les recettes - avec une accélération de + 4,4 % entre 2020 et 2021 – et + 0,88 % pour les dépenses (également + 4,4 % entre 2020 et 2021)



Malgré un coefficient de revalorisation des bases limité à + 0,2 %, le total des recettes fiscales enregistrent en 2021 une progression de 256 K€, principalement sous l'effet des taxes additionnelles aux droits de mutation (+ 246 K€). La participation de l'Etat (imputée au chapitre 74) augmente également de 100 K€ du fait des allocations compensatrices (compensation partielle de la réduction de 50 % des bases du foncier bâti des locaux industriels)

	2020	2021	Variation
IMPOTS ET TAXES	8 600 750,61 €	8 856 907,67 €	256 157,06 €
Impôts directs locaux	5 444 859,00 €	5 433 907,00 €	- 10 952,00 €
Autres impôts locaux ou assimilés	6 008,00 €	1 011,00 €	- 4 997,00 €
Attribution de compensation	2 523 832,68 €	2 523 832,68 €	- €
Dotation de solidarité communautaire		40 204,00 €	40 204,00 €
Fonds péréquation ress. com. et intercom	153 087,00 €	111 673,00 €	- 41 414,00 €
Revers. préél. de l'Etat sur le PBJ		3 044,48 €	3 044,48 €
Droits de place	9 193,70 €	10 410,56 €	1 216,86 €
Taxes locales sur la publicité extérieure	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
Taxe consommation finale d'électricité	208 978,16 €	231 994,46 €	23 016,30 €
Taxes additionnelles droits de mutation	252 792,07 €	498 830,49 €	246 038,42 €

taxes et allocations compensatrices	2020
taxe d'habitation (résidences principales et secondaires)	2 277 248
taxe foncière bâtie	3 090 660
taxe foncière non bâtie	64 506
allocations TH	321 089
Allocations TF	12 406
TOTAL	5 765 909

taxes et allocations compensatrices	2021
taxe d'habitation résidences secondaires	4
taxe foncière bâtie	
taxe foncière non bâtie	
effet coefficient correcteur	
Allocations TF	5
TOTAL	5

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

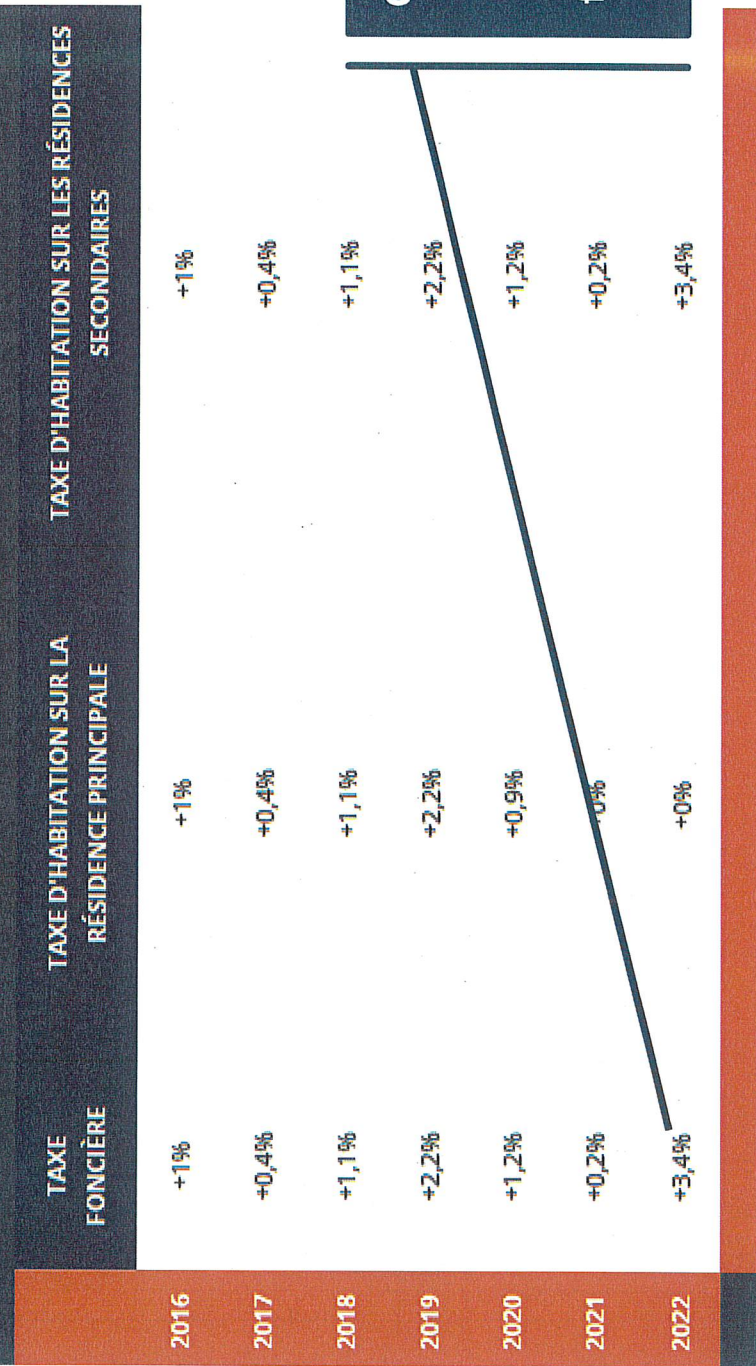
Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

Le regain attendu des recettes fiscales devrait conforter ce retour à l'équilibre. En 2022, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales connaîtra son plus haut niveau depuis 15 ans : + 3,4 % contre seulement 0,2 % en 2021. Parallèlement, les bases devraient connaître une croissance soutenue avec l'entrée en taxation de nombreuses constructions

HAUSSE ANNUELLE DES BASES LOCATIVES



Ce rattrapage est dû au retour d'une inflation en grande partie liée à la flambée des prix de l'énergie

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

Plusieurs mesures des lois de finances 2021 et 2022 auront des incidences majeures sur le budget communal

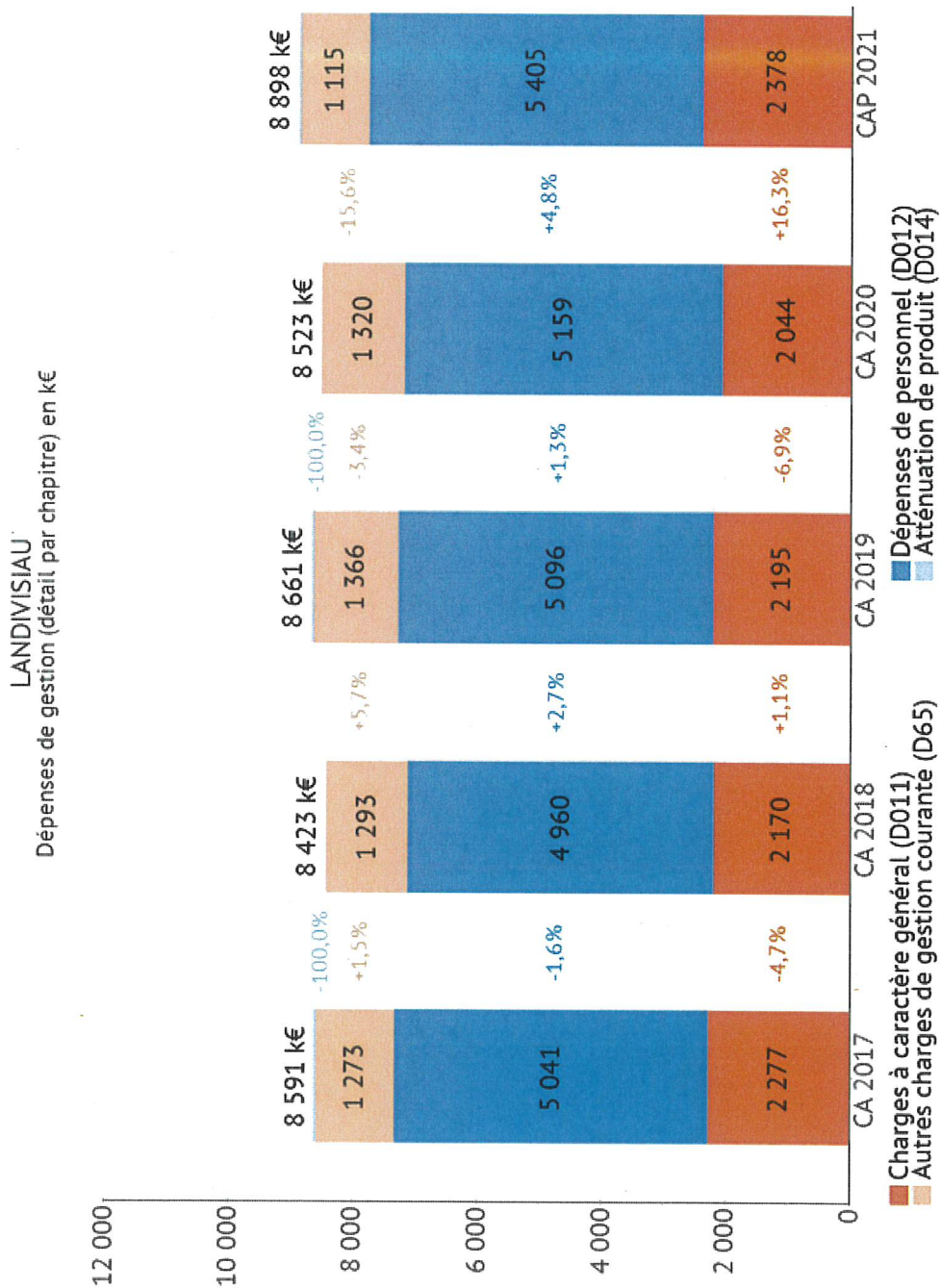
1. Le gel de l'enveloppe de DGF pour la cinquième année consécutive ... n'empêchera pas les variations à la baisse résultant des écrêtements, lesquels servent à financer la hausse annuelle de la péréquation
2. En 2022, le seuil d'écrêtement sur la dotation forfaitaire a été relevé. Le niveau de potentiel fiscal retenu pour le calcul passe de 75 % à 85 % de la moyenne nationale (Landivisiau est à 95 %), ce qui a pour conséquence un nombre plus important de communes « exonérées » d'écrêtement et la concentration de l'écrêtement sur un plus petit nombre de communes
3. La péréquation au sein de la DGF : une progression de + 190 M€ en 2022 (+ 180 M€ en 2021)
 - Dotation de solidarité urbaine DSU + 95 M€
 - Dotation de solidarité rurale DSR + 95 M€
 - Pas de hausse pour la Dotation Nationale de Péréquation

Cette hausse de 190 M€ est entièrement financée au sein de la DGF par les écrêtements.

4. La suppression de la taxe d'habitation d'ici à 2023 à laquelle s'ajoutent depuis l'année dernière la baisse des impôts de production et la réforme majeure des indicateurs de richesse fiscale (potentiel fiscal et financier, fiscal) influera de manière significative sur le calcul du montant des dotations (DGF, DNP, FPIC...).

Si la loi de finances 2021 a introduit un lissage de ces effets sur six ans à partir de 2023, la loi de finances 2022 ajoute de nouvelles recettes au potentiel fiscal, dont la part communale des droits de mutation à titre onéreux...

Par rapport à 2020, l'évolution des dépenses de gestion a connu en 2021 un rebond, principalement sous l'effet des dépenses induites par la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne la masse salariale



L'augmentation de la masse salariale (+ 246 K€, soit + 4,8 %) résulte d'un cumul de plusieurs facteurs dont, notamment :

- La crise sanitaire a entraîné de nombreuses journées d'absences pour l'essentiel remplacées afin d'assurer la continuité de service : 40 K€
- Les indemnités de fins de contrat se sont élevées à 5 K€
- La mise en œuvre des protocoles sanitaires en restauration scolaire, en garderie et en centre de loisirs a nécessité des renforts de personnels et le paiement de 1 604 heures complémentaires : 43 K€
- 6 agents placés en arrêt maladie sur des durées longues ont été partiellement remplacés : 75 K€
- 2 agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite ont été remplacés. Ils ont continué à être rémunérés au titre des jours épargnés sur le compte épargne temps : 37 K€
- Le festival Moi les Mots a nécessité un renfort de personnel : 8 K€
- La mise en œuvre du Portail Familles a nécessité un renfort de personnel : 12 K€
- L'organisation des élections régionale et départementale a généré des heures supplémentaires : 27 K€

En 2022, le niveau global des dépenses de gestion devrait continuer d'évoluer sous l'effet de plusieurs facteurs internes et externes :

1. Charges à caractère général :

- Hausse massive des prix de l'énergie : indexation des contrats groupés en cours avec le S.D.E.F. + **18,68 %**
- Augmentation générale des prix : une inflation moyenne estimée entre + 2,7 % et + 3 %
- Augmentation des coûts de restauration scolaire (+ 4,1 %)
- Externalisation des prestations régies son et lumière pour la saison culturelle (+ 35 K€)
- Achats de produits d'entretien et d'équipements individuels de protection liés à la pandémie Covid-19

2. Charges de personnel :

- Services techniques municipaux, création de 3 postes : adjoint technique, technicien bâtiment et assistant administratif
- Intégration des nouvelles grilles indiciaires des agents de catégorie C, et prise en compte des avancements de grade 2022
- Apprentissage : instauration d'une nouvelle cotisation spéciale représentant 0,05 % de la masse salariale
- Action pour le pouvoir d'achat du personnel :
 - Pour les agents de catégorie C : revalorisation du régime indemnitaire (+ 115 K€) et versement prime inflation : 13,5 K€
 - Augmentation de la participation employeur à la mutuelle santé et à l'assurance prévoyance : + 23 K€
- Prise en compte des deux scrutins électoraux

3. Autres charges de gestion courante :

- Prise en compte du déficit des budgets annexes : programmation culturelle Le Vallon et action sociale C.C.A.S.
- Création du service social pour le personnel

En 2021, la moyenne d'âge des 133,6 agents ETP était de 45 ans. En 2022, sept agents ayant demandé à faire valoir leur droit à cessation d'activité seront remplacés

➔ **130 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020**

- > 113 fonctionnaires
- > 16 contractuels permanents
- > 1 contractuel non permanent

➔ **5 contractuels permanents en CDI**

➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	13%	18%
Technique	58%	19%	53%
Culturelle	4%	25%	7%
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	7%	6%	7%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	7%	38%	11%
Total	100%	100%	100%

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	44,85
Contractuels permanents	42,19
Ensemble des permanents	44,52

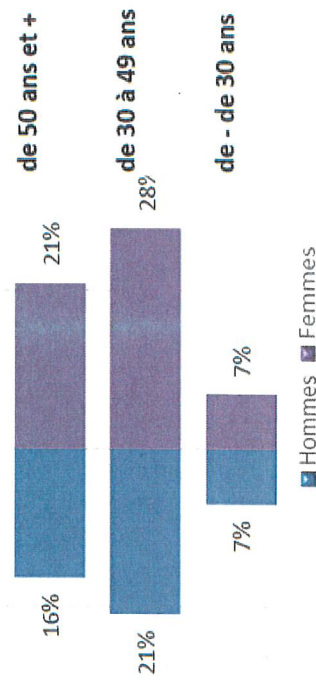
de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

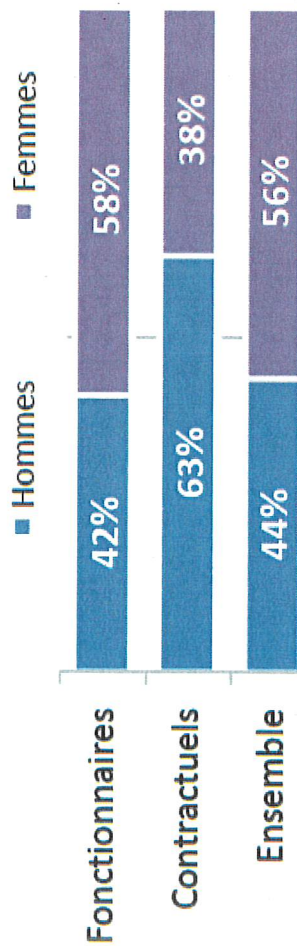
Tranche d'âge	
Contractuel non permanent	de 20 à 25

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



Majoritairement féminins, 50 % des agents relèvent de la filière technique. Le taux global d'absentéisme a fortement progressé (2019 : 3,05 %) mais reste inférieur à la moyenne nationale (2019 : 9,2 %). Le nombre moyen de jours d'absence a triplé (10,4 jours en 2019)

➔ Répartition par genre et par statut

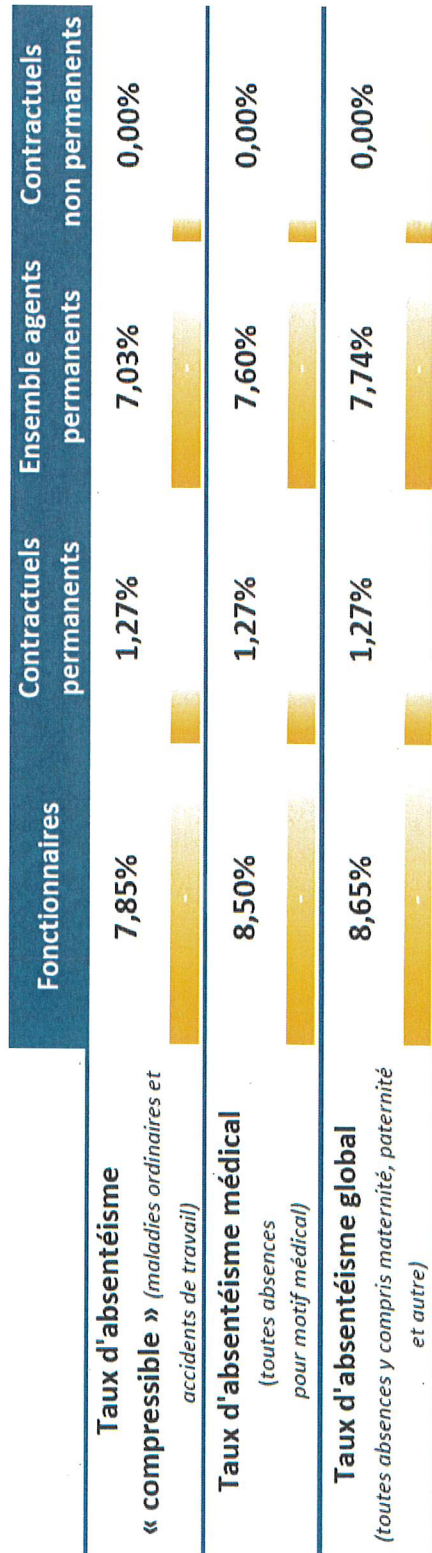


➔ En moyenne, 31 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	37%
Agents de maîtrise	13%
Adjointes administratifs	12%
Adjointes d'animation	11%
Attachés	4%

> En moyenne, 4,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent



Envoyé en préfecture le 11/03/2022

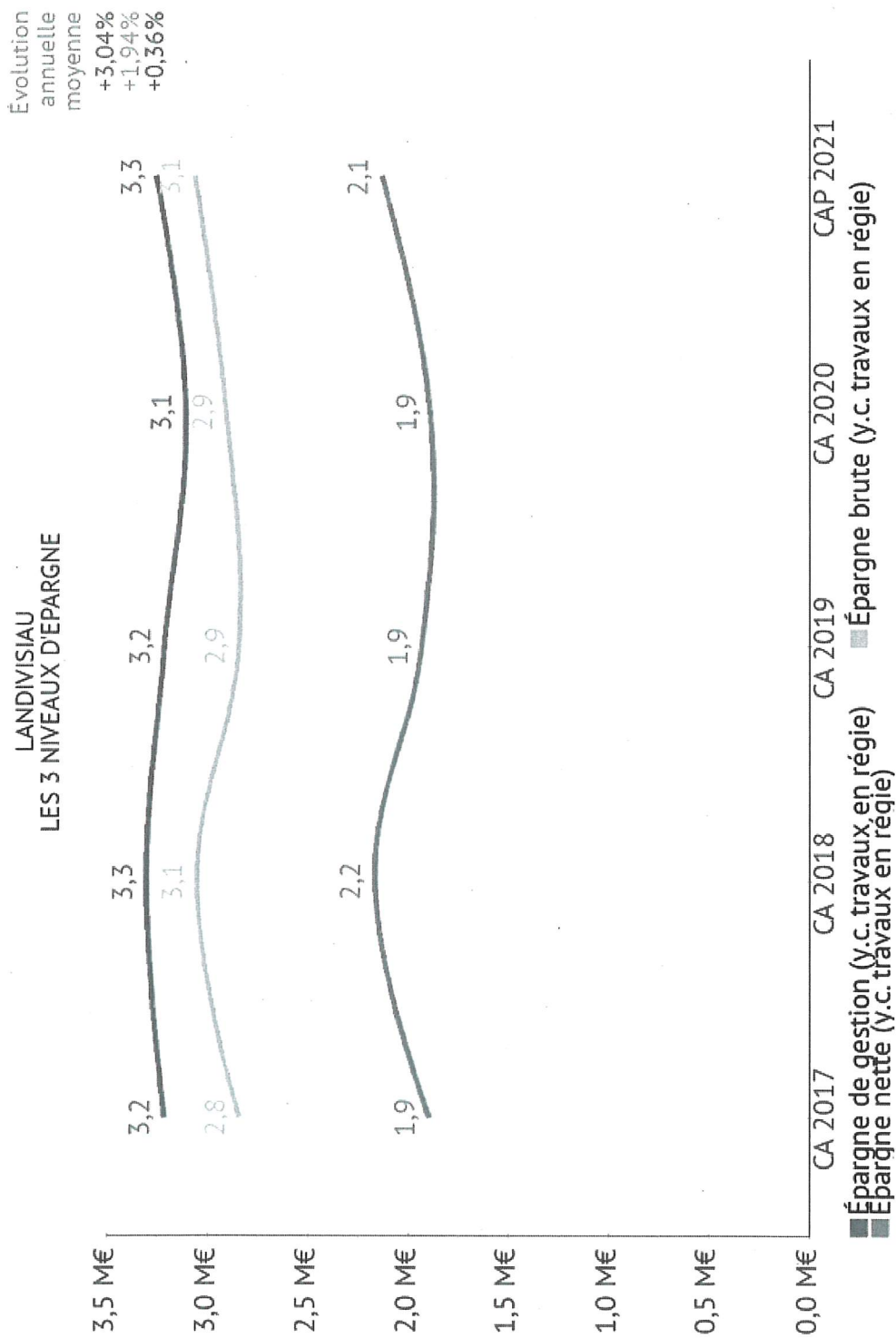
Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

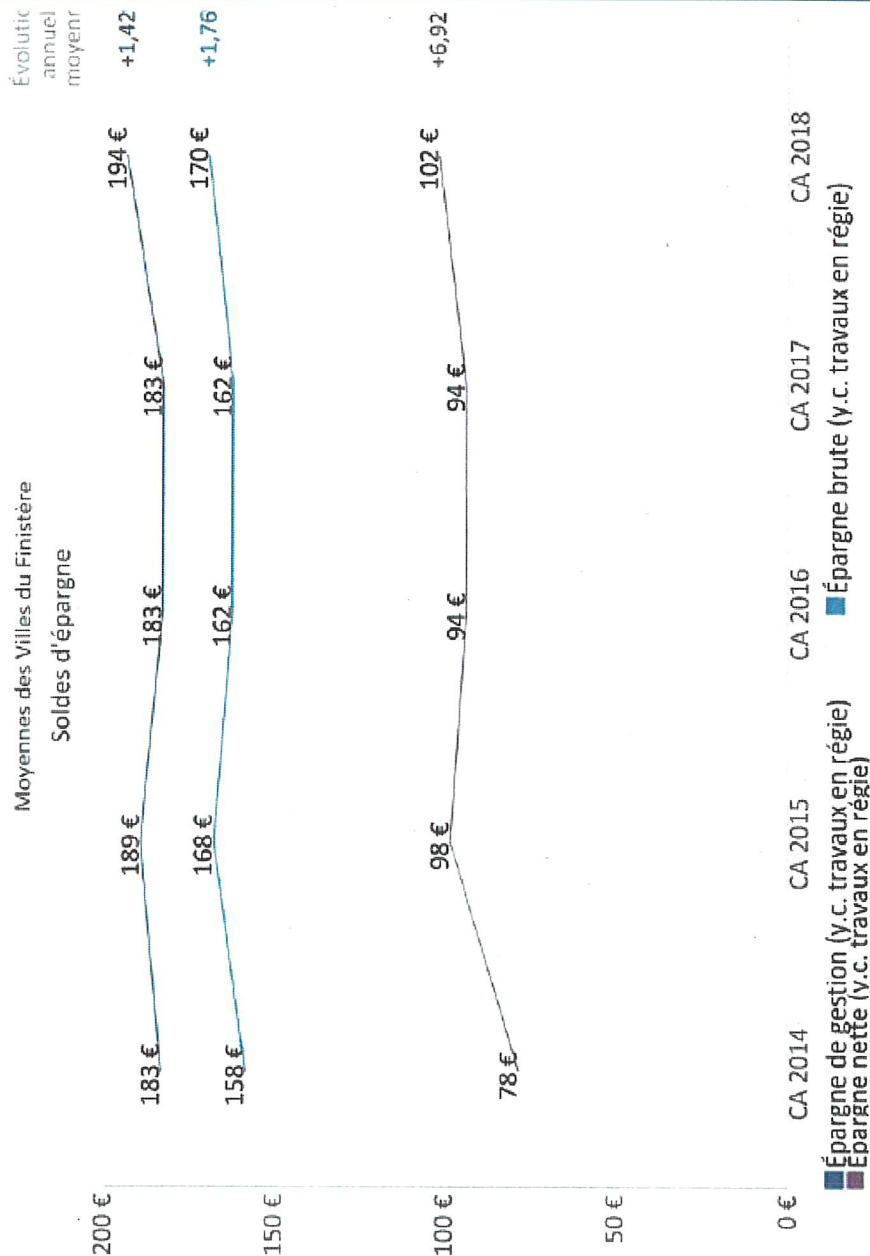
ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

L'EVOLUTION DES TROIS NIVEAUX DE SOLDES D'EPARGNE

A Landivisiau, les soldes d'épargne ont connu une progression plus importante que les moyennes départementales avec une situation qui se redresse en 2021



Pour l'ensemble des communes du Finistère, les soldes d'épargne ont progressé entre 2014-2018 mais sont restés toutefois en deçà de la moyenne régionale

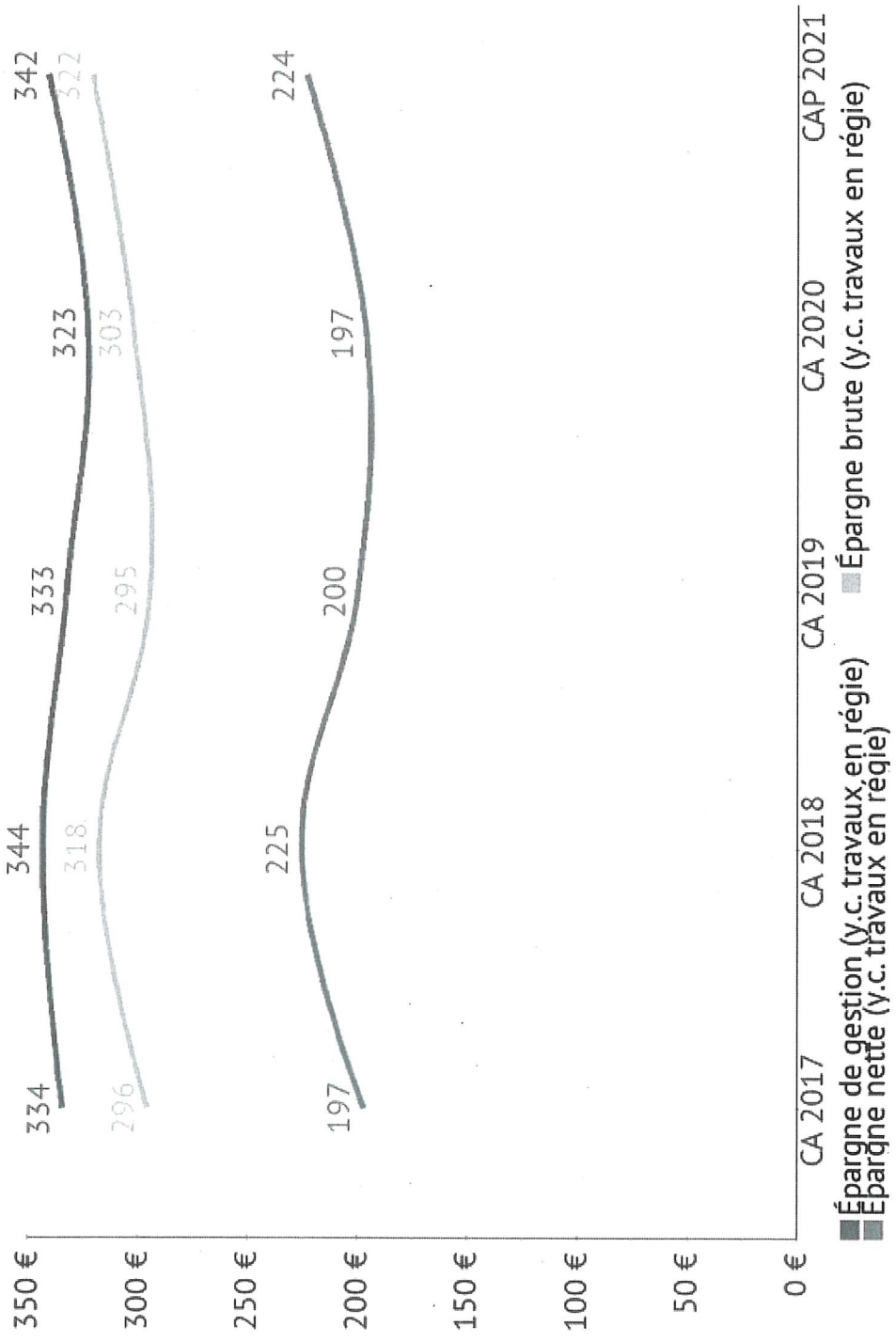


Les soldes d'épargne des communes du Finistère sont en progression sur la période 2014-2018, avec +1,76%/an pour l'épargne brute et une croissance importante de +6,92%/an pour l'épargne nette.

La forte dynamique de croissance des recettes en fin de période participe à cette amélioration en permettant de dégager un excédent de fonctionnement plus important.

La CAF nette des communes du Finistère est de 102€/hab. en 2018, ce qui reste néanmoins inférieur à la moyenne régionale qui s'élève à 114€/hab.

En euros par habitant, l'épargne nette de la commune se situe au-dessus des valeurs moyennes des communes du Finistère (225 € en 2018 contre 102 € pour la moyenne départementale)



STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

AU 31/12/2021

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

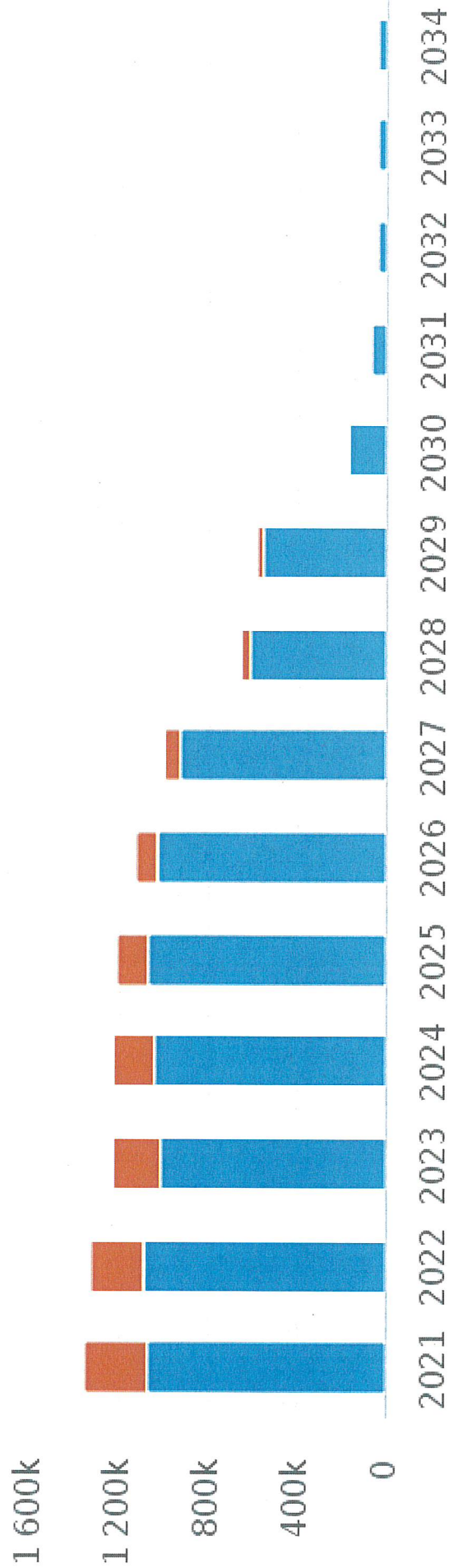
Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

Avec 1 M€ d'emprunt nouveau souscrit début 2021 au taux fixe de 0,17 %, l'annuité de la dette restera stable au cours des deux prochaines années avant de décroître par paliers

● Intérêts ● Capital



Sans emprunt nouveau prévu au BP 2022, la marge de manœuvre de l'annuité d'emprunt par rapport à 2021 sera de 123 K€ en 2023 et de 356 K€ fin 2026

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	7 789 385,21 €	1 072 123,16 €	280 353,27 €	1 352 476,43 €	7 717 262,05 €
2022	7 717 262,05 €	1 081 117,76 €	245 164,52 €	1 326 282,28 €	6 636 144,29 €
2023	6 636 144,29 €	1 019 219,86 €	210 378,56 €	1 229 598,42 €	5 616 924,43 €
2024	5 616 924,43 €	1 045 813,35 €	176 843,61 €	1 222 656,96 €	4 571 111,08 €
2025	4 571 111,08 €	1 073 614,41 €	142 052,62 €	1 215 667,03 €	3 497 496,67 €
2026	3 497 496,67 €	1 022 435,73 €	106 069,23 €	1 128 504,96 €	2 475 060,94 €
2027	2 475 060,94 €	924 651,32 €	72 136,99 €	996 788,31 €	1 550 409,62 €
2028	1 550 409,62 €	616 994,42 €	42 988,51 €	659 982,93 €	933 415,20 €
2029	933 415,20 €	558 105,02 €	26 105,40 €	584 210,42 €	375 310,18 €
2030	375 310,18 €	165 775,67 €	9 760,10 €	175 535,77 €	209 534,51 €
2031	209 534,51 €	67 814,45 €	7 868,72 €	75 683,17 €	141 720,06 €
2032	141 720,06 €	44 955,17 €	6 034,91 €	50 990,08 €	96 764,89 €
2033	96 764,89 €	47 202,93 €	4 131,86 €	51 334,79 €	49 561,96 €
2034	49 561,96 €	49 561,96 €	2 110,51 €	51 672,47 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

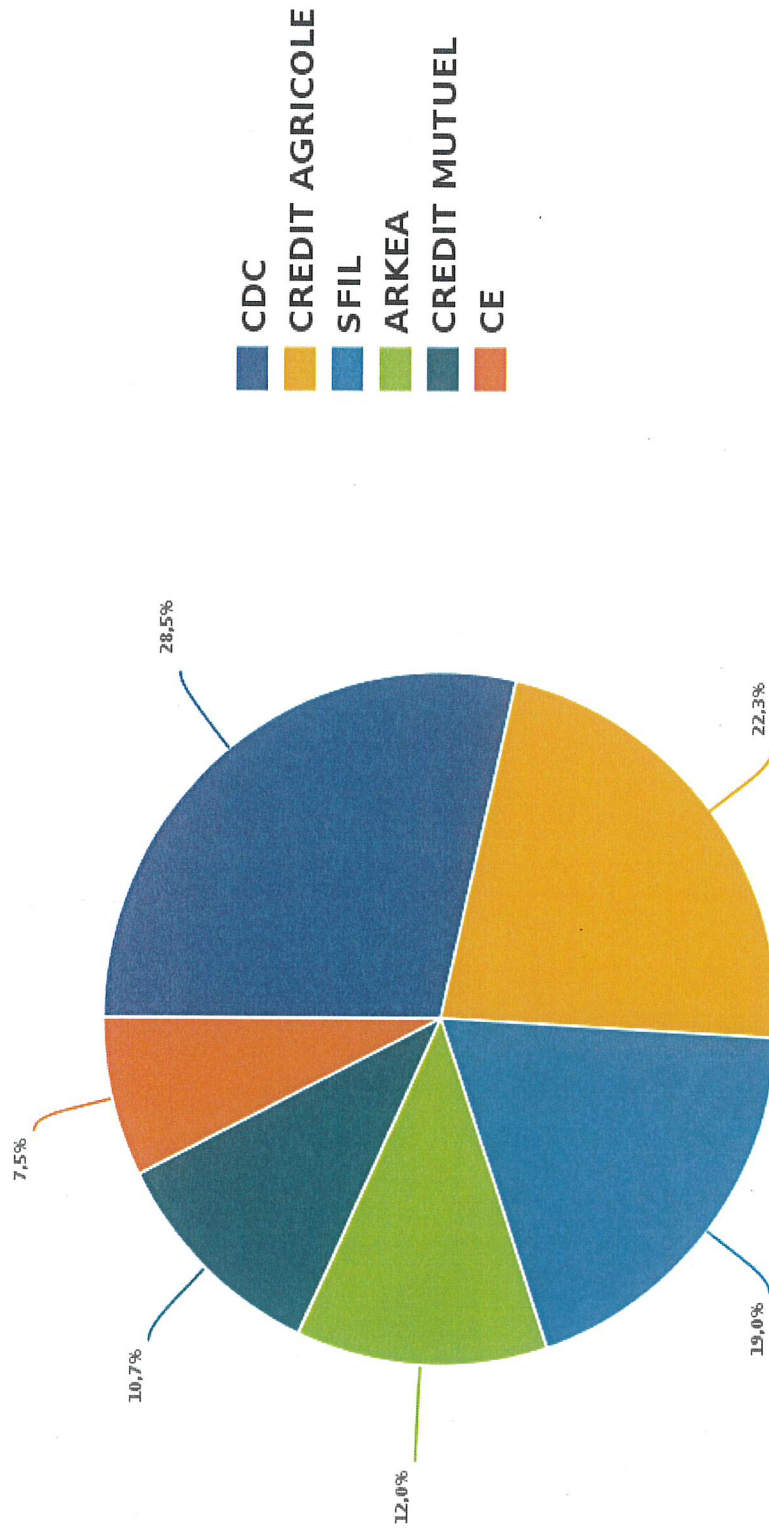
Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

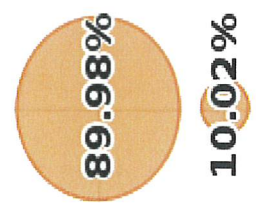
ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

La répartition de la dette par prêteurs se présente comme suit :

Répartition du CRD par banque en date de visualisation



... et avec près de 90 % de l'encours à taux fixe, la dette ne présente ni risque de taux, ni de risque sous-jacent



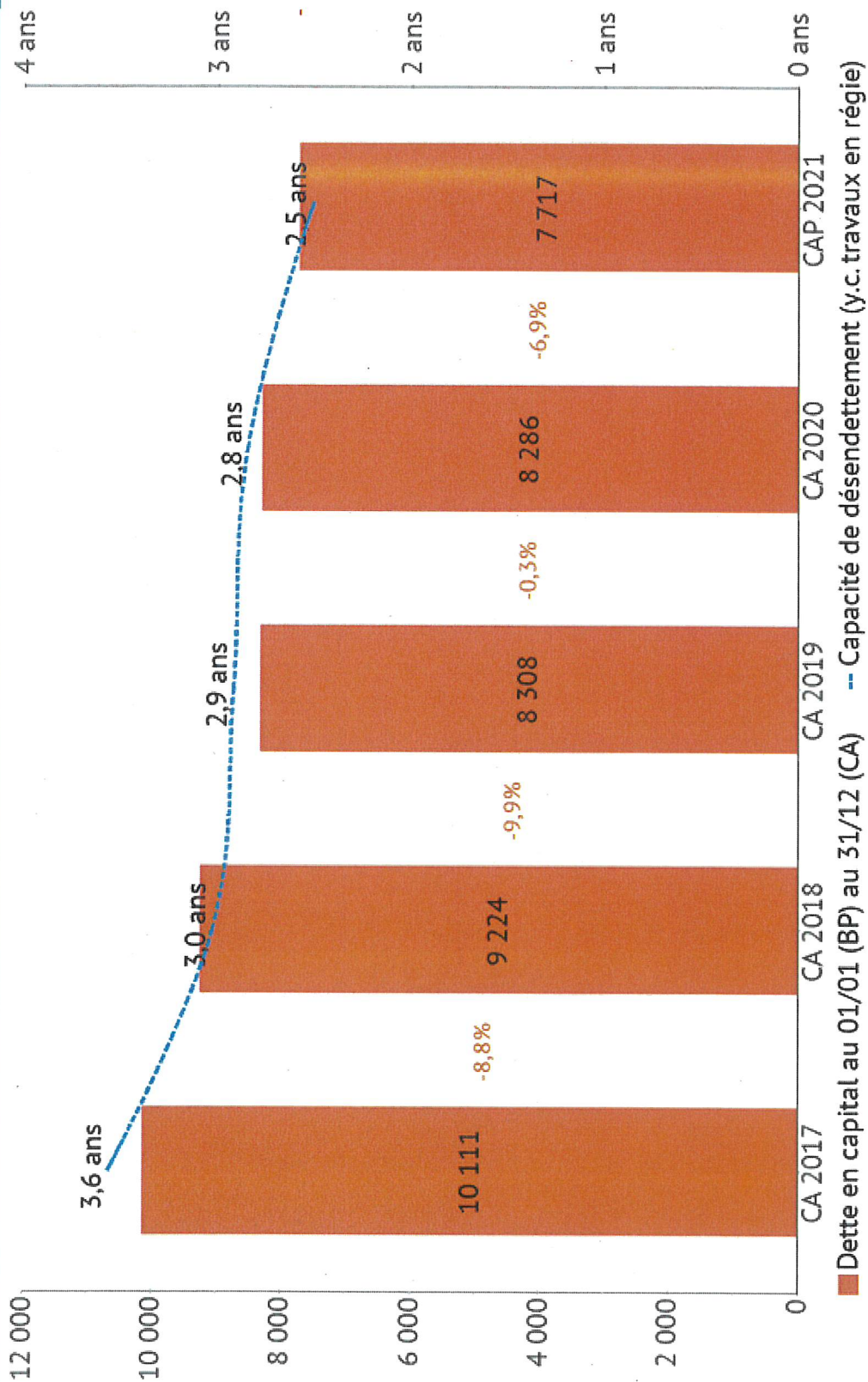
Risque de structure

A B C D E F

1 2 3 4 5 6

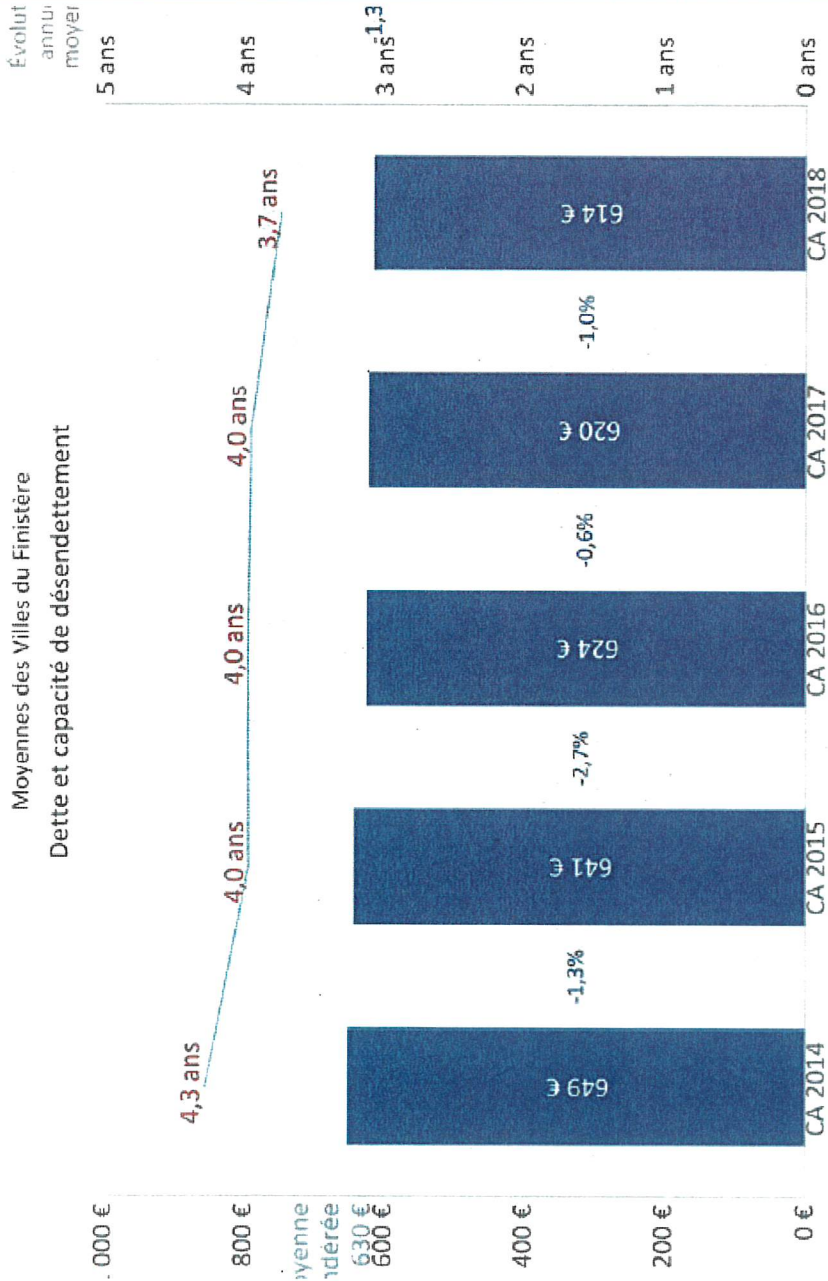
Risque sous iacent

La capacité de désendettement se maintiendra donc bien en-deçà du seuil des 4 ans, respectant ainsi l'objectif affiché dans le projet de mandature



La capacité de désendettement de la Ville se situe toujours dans la moyenne basse des différentes strates de communes du Finistère, loin du plafond de référence (12 ans)

Moyennes des Villes du Finistère
Dette et capacité de désendettement



Les communes du département du Finistère se sont désendettées sur la période 2014-2018, avec -35€/hab. de stock de dette en capital.

Cette réduction a été continue et progressive sur l'ensemble de la période.

La capacité de désendettement s'est également améliorée en réduisant ce délai de 0,6 ans, ce qui permet aux communes du Finistère d'afficher une bonne capacité de désendettement, inférieure à 4 années de fonctionnement, loin du plafond de référence de 12 ans.

L'EVOLUTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

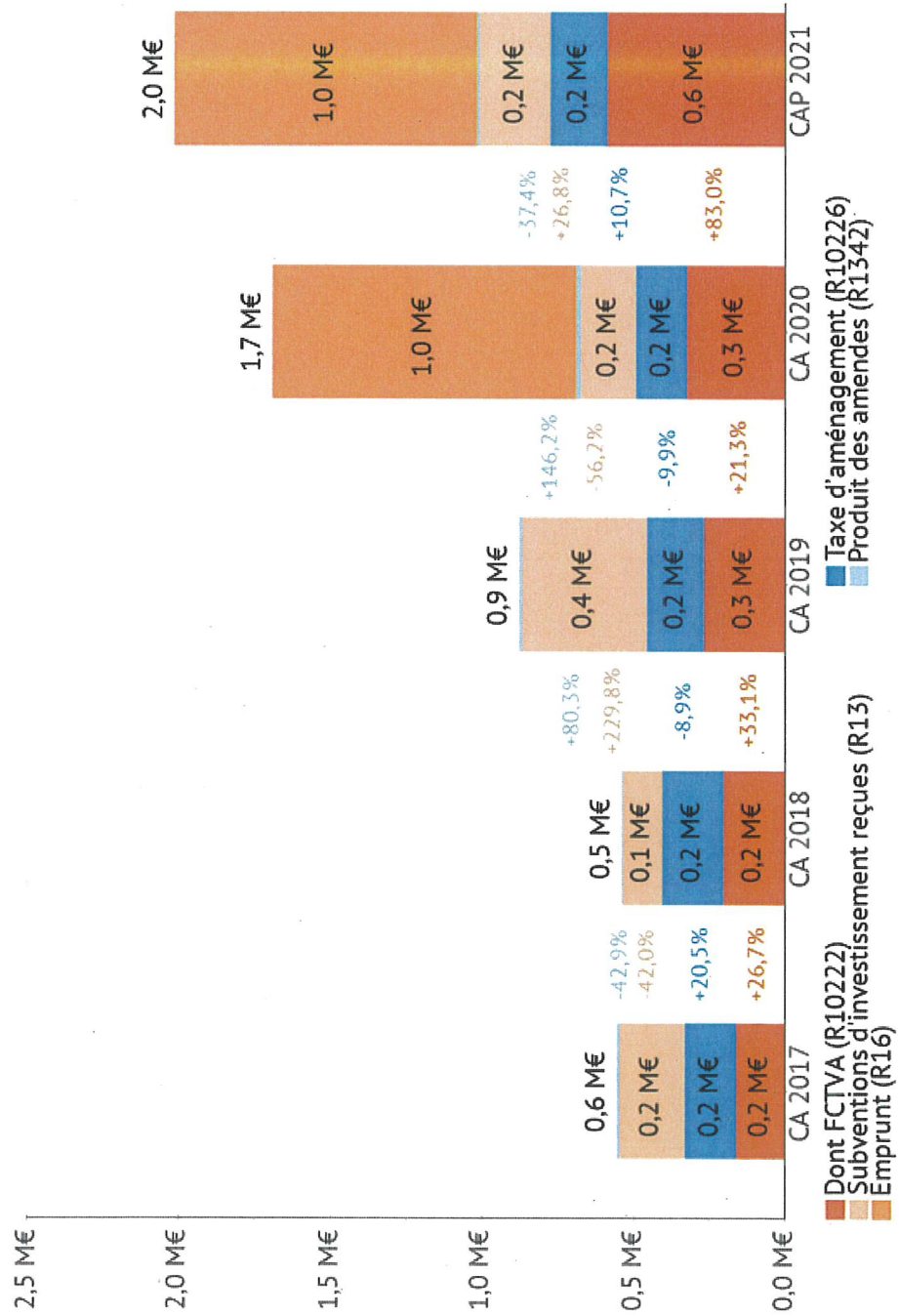
Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

L'estimation des recettes d'investissement 2021 s'établissent à 2 M€. La subvention notifiée par le Conseil départemental (800 K€) sera comptabilisée en R.A.R.

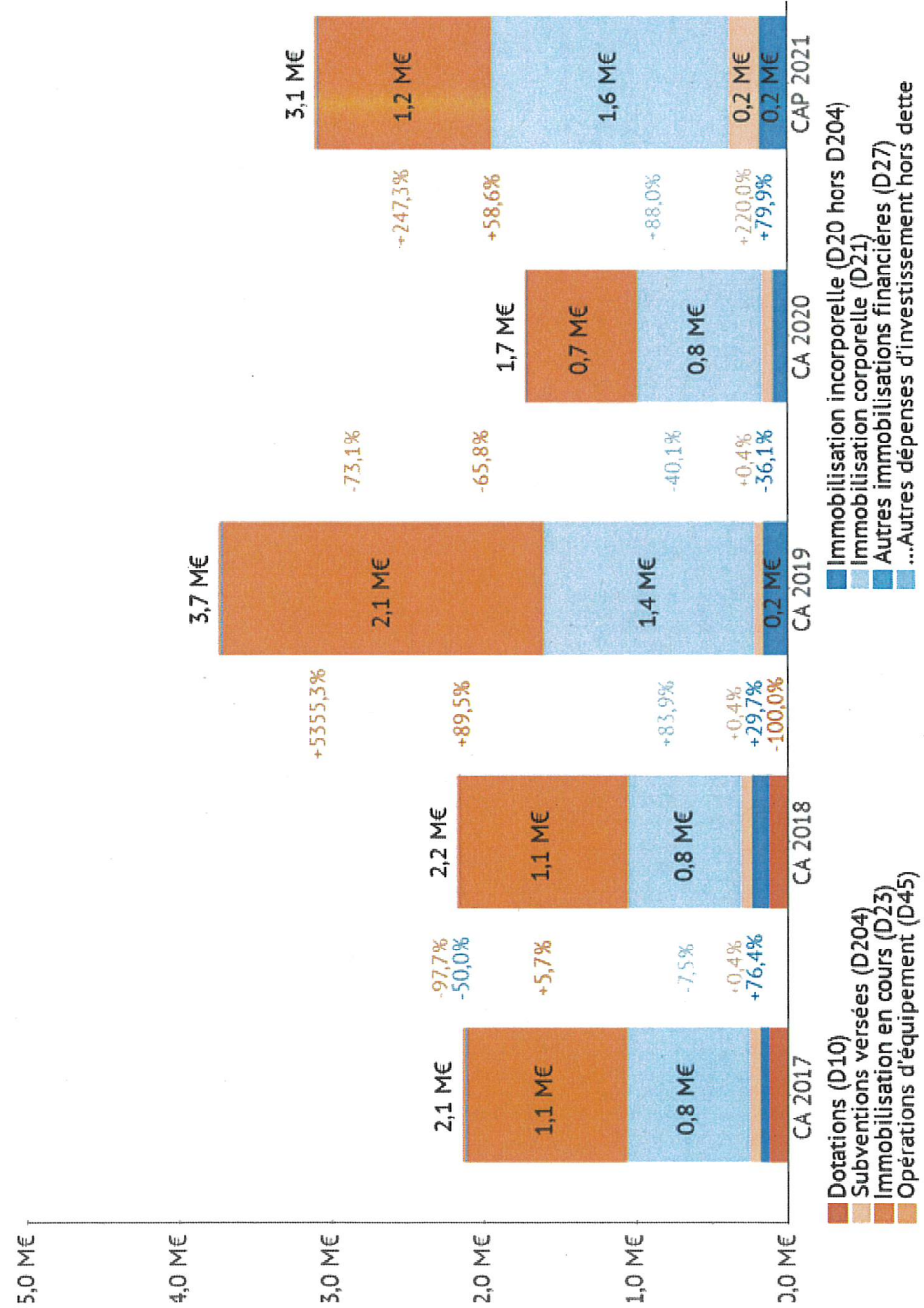
LANDIVISIAU
Recettes d'investissement (hors 1068)



En 2021, hors remboursement du capital de la dette (1 M€) et engagements reportés (soit 3,5 M€), les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 3,1 M€

LANDIVISIAU

Principales dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunts)



Le P.P.I. 2021-2024 continuera de traduire la première phase du projet de mandature. Plusieurs opérations pourront aussi s'articuler avec le dispositif « Petite Ville de Demain »

Liste des principales opérations du P.P.I 2022-2024 : 11 millions d'euros

- Réfection toiture groupe scolaire Arvor
- Rénovation – extension complexe sportif de Kerzourat
- Rénovation - extension médiathèque Xavier-Grall
- Rénovation énergétique Hôtel de Ville
- Aménagements cœur de ville :
 - Réfection rue Albert de Mun reliant la rue Mangin et le passage Lyautey
 - Réaménagement des abords place de l'Eglise
 - Liaison piétonne vers le parc de Créach' Kelenn
 - Effacement des réseaux souples hyper centre
 - Démolition des « garages rue du Manoir » et du « hangar Péault »
 - Reconfiguration des espaces urbanisables aux abords du rond-point de Bad Sooden-Allendorf
- Action de reconquête des friches en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (19 sites recensés)
- Renforcement du partenariat avec le S.D.E.F du Finistère. Objectifs :
 - Moderniser l'ensemble du réseau d'éclairage public en technologie LED avec possibilité de modulation de l'intensité lumineuse (1 900 points, 60 armoires)
 - Programmer les effacements/enfouissements des réseaux souples en centre-ville
- Extension/renforcement des réseaux pour accompagner la croissance de l'urbanisation :
 - 100 logements collectifs + 200 logements individuels cours d'instruction ou en cours de dépôt
- P.P.I. 2020/2023 : programme voirie/bâtiment

Au-delà des dossiers « développement économique », de nombreux sujets relevant de la coopération intercommunale mobilisent fortement les services municipaux :

- 2022 : achèvement de la mise en réseau des médiathèques du territoire
- 2022 : transfert de la compétence P.L.U.i.H.
- 2022-2023 : finalisation du déploiement de la fibre optique
- 2022-2023 : préparation du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2024 (schémas directeurs, P.P.I., transferts des actifs...)
- 2022-2023 : élaboration d'un pacte fiscal et financier visant le partage des produits de la croissance de la fiscalité sur le foncier bâti (locaux économiques), l'IFER et la TASCOM étant déjà perçues par l'EPCI
- 2022-2023 : en assainissement, création de la seconde tranche du réseau de collecte des usées de la Z.A.E. du Vern (côté est)
- 2022-2023 : en production d'eau potable, sécurisation de l'alimentation de la Z.A.E. du Vern des interconnexions de secours (nouvelles capacités de stockage, nouveau réseau au nord commune)

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220311-20221064457-DE

DEBAT